



COMMUNE DU GRAND-SACONNEX

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du lundi 18 juin 2007

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2007
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Rapports des Commissions :
 - 4.1 Rapport de la Commission urbanisme, Aéroport, Palexpo concernant la construction d'immeubles de logements (A-B1-B2) et d'un parking souterrain à la campagne du Pommier – Périmètre A. (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT).
 - 4.2 Rapport concernant la demande de dérogation à 0,30 pour 4 villas jumelles sises au chemin Edouard-Sarasin, parcelle n° 243 – feuille 10 du Grand-Saconnex (DD101212/2-6). (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT).
 - 4.3 Rapport de la Commission sécurité concernant les indemnités des Sapeurs-Pompiers pour l'année 2008. (Rapporteur : M. BOURQUIN).
 - 4.4 Rapport de la Commission environnement concernant le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit. (Rapporteur : J. CHEVALLAZ pour V. REICH).
 - 4.5 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux concernant l'aménagement du local des archives communales et de la Mémoire du Grand-Saconnex à l'école du Pommier. (Rapporteur : R. DETRAZ).
5. Projets de délibérations :
 - 5.1 Préavis concernant les requêtes en autorisation de construire DD101158-6/DD101159-6/DD 101160-6/DD101161-6, relatives à la construction d'immeubles de logements (A-B1-B2) et d'un parking souterrain- parcelle n° 1980 – Feuille 5 du Grand-Saconnex.
 - 5.2 Préavis concernant la requête en autorisation de construire DD 101212/2-6 relative à la construction de 4 villas jumelles au chemin Edouard-Sarasin, parcelle n° 243 – feuille 10 du Grand-Saconnex.
 - 5.3 Préavis concernant le projet de plan n° 29323-534 d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) – Commune du local Grand-Saconnex.
 - 5.4 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.-- relatif à l'aménagement du local des archives communales et de la Mémoire du Gd-Saconnex à l'école du Pommier.
6. Propositions du Conseil administratif.
7. Palais des expositions, grands travaux secteur aéroport et route des Nations.
8. Campagne du Pommier.
9. Agenda 21 :
 - 9.1 Nomination des membres du groupe de travail (1 représentant par fraction représentée au Conseil municipal).
10. Questions :
 - 10.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal.
 - 10.2 Questions des Conseillers municipaux.
11. Propositions des Conseillers municipaux.
12. Motions.
13. Résolutions.
14. Communications et divers.

Sont présents :

Mmes et MM. Carole AMMANE STUDER (VERTS) – Tristan BALMER MASCOTTO (VERTS) - Michel BOURQUIN (RAD) – Josepha CHEVALLAZ (LIB) - Jean-Claude CUDRE, Secrétaire (PAS) Jean-Bernard ERNI (LIB) – Cruz Melchor EYA NCHAMA (PS) – Bertrand FAVRE, Président (LIB) – Peta GIROD (PDC) – Catherine JEANDET (PDC) – Laurent JIMAJA (VERTS) – Francine MAMIN-TISSOT (PDC) – Georges MARGUET (PAS) – Doris MOTTET (RAD) – Julien MOURET (PS) – Antoine ORSINI (LIB) – Laurence POGET MORENO (VERTS) – Michel POMATTO (PS) – Eric PORTIER (GAG) – Eric STEINER, Vice-Président (RAD) – Marc TISSOT (PDC) – Georges UDRIOT (RAD).

Mme Elizabeth BÖHLER, Maire,
M. Arthur PLEE, Conseiller administratif,
M. Jean-Marc COMTE, Conseiller administratif.

Excusés : Laurence BURKHALTER (GAG) – Robert DETRAZ (RAD) – Pierre ECKERT (VERTS)

Assistent à la séance :

M. Michel GÖNCZY, Secrétaire général
M. Jean-Pierre CHAPPUIS, Directeur technique
Mme Véronique CATILLAZ, Procès-verbaliste

Le Président ouvre la séance à 20h00 en saluant l'assemblée. En préambule, il annonce que le rapport initialement prévu sous point 4.5 est scindé en deux parties, soit :

- 4.4 Rapport concernant l'aménagement du local des archives communales et de la Mémoire du Grand-saconnex à l'école du Pommier.
- 4.5 Rapport concernant l'achat d'équipements à l'école du Pommier.

Il propose également d'ajouter le point 11.1 : Pacte du respect.

Ces modifications sont approuvées à l'unanimité des membres présents.

1. Approbation du procès-verbal du 7 mai 2007

Page 596, point 4.4 : Mme JEANDET souhaiterait, pour la compréhension du texte, modifier la phrase comme suit : « Une discussion s'instaure concernant l'intégration d'une Commission du personnel dans le Statut... ».

Ce procès-verbal est ensuite approuvé par 12 voix « pour » et 9 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal

Représentations du bureau :

12 mai	Partie officielle de la Trans'2007 qui s'est déroulée sur les communes de Collex-Bossy (CH) et d'Ornex (F).
22 mai	Inauguration du Salon de l'aviation d'affaires à l'aéroport.
7 juin	Sortie en bateau des Aînés.
10 juin	Tournoi de football au Blanché.
16 juin	13 ^e anniversaire de la Bulle d'Air au parc du Château.

Basket-ball Club : Le Président a le plaisir d'annoncer que les jeunes de moins de 15 ans sont champions suisses et que les jeunes de moins de 12 ans sont également champions genevois et vice-champions romands.

Courriers reçus :

M. STEINER donne lecture du courrier de démission du Conseil municipal de Mme Loly BOLAY, daté du 14 mai 2007 (*annexe 1*).

M. CUDRE donne lecture du courrier de Mme Peta GIROD du 3 juin 2007, concernant la réunion de l'APE du 2 avril 2007 (*annexe 2*).

M. PLEE explique qu'il avait fait part du sentiment que le Conseil administratif avait eu lors de cette séance organisée par l'APE, qui portait sur la sécurité aux abords immédiats des écoles. Il trouve bien que Mme GIROD ait rédigé un courrier pour faire part de ses propres sentiments. Il annonce qu'il est à son entière disposition pour toute discussion à ce sujet et indique que cette année, il s'occupera de la sécurité et qu'il ne manquera pas, avec le Président de la Commission sécurité, police, de la contacter pour parler des problèmes évoqués.

M. EYA NCHAMA rappelle que dans le cadre du GLRD, regroupant les communes du Grand-Saconnex, Bellevue, Chambésy, Versoix, Collex-Bossy et Céligny, un groupe a été formé pour traiter des questions de sécurité. Il demande au Conseil municipal et à M. PLEE de tenir compte de ce groupe. Au niveau du Conseil d'Etat, les Assises de la sécurité se sont tenues en février 2007.

M. STEINER donne lecture d'un courrier de félicitations de l'église protestante de Genève, daté du 2 mai 2007, adressé aux élus saconnésiens (*annexe 3*).

M. FAVRE donne lecture de la lettre du 4 juin 2007 de l'Association des habitants du quartier de la Tour, adressée au Conseil administratif avec copie au Conseil municipal (*annexe 4*).

Mme POGET MORENO demande si le Conseil administratif projette de sécuriser le passage-piétons mentionné au point 1 de ce courrier.

M. COMTE explique que la demande de l'ALIQT sera examinée par le Conseil administratif. La question d'un feu à cet endroit avait déjà été étudiée par la Commission routes, circulation, police de l'époque et il va ressortir ce dossier pour voir ce qui avait été répondu à ce sujet.

Concernant l'éclairage, il a été réalisé et fonctionne depuis quelques jours.

Dates à retenir :

Le Président rappelle les dates suivantes : Raclettes des 6P, vendredi 22 juin / Fête des écoles et cortège, samedi 23 juin / Repas avec les enfants de Racovita, lundi 25 juin / Concert de la Sirène au parc du Château, jeudi 28 juin / Cérémonie des 6 P, vendredi 29 juin / Fête nationale, mercredi 1^{er} août.

3. Communications du Conseil administratif

Communications de Mme BÖHLER :

Répartition des dicastères et présidences :

Mme BÖHLER donne quelques explications concernant la répartition des dicastères au sein du Conseil administratif.

Au niveau de la présidence dudit Conseil, il a été décidé qu'il n'était pas opportun que le Maire soit du même parti que le Président du Conseil municipal, d'où la rocade entre M. PLEE et elle-même pour cette année. M. PLEE présidera le Conseil administratif les deuxième et quatrième années et M. COMTE la troisième année.

Locaux « sans fumée » :

Une réunion avec le CIPRET a eu lieu au début du mois avec tous les employés communaux. A partir du 28 août 2007, tous les bâtiments de la commune seront déclarés officiellement « sans fumée ». Une signalisation sera mise en place à cet effet.

Site Internet :

Le site « Internet » de la commune sera entièrement revu dans le courant de l'été.

Repas des Promotions :

Mme BÖHLER a le regret d'annoncer que pour la première fois depuis sa création, il n'a pas été possible d'inviter tous les Conseillers municipaux à ce repas en raison du manque de places. En effet, la nouvelle crèche du Pommier compte quelque 25 employés et plusieurs classes ont ouvert cette année. De ce fait, seuls le bureau du Conseil municipal et la Présidente de la Commission sociale ont été conviés à ce repas.

Regroupement de l'état civil du Grand-Saconnex avec celui de Pregny-Chambésy :

Mme BÖHLER fait un exposé sur l'état civil en général et explique les raisons du regroupement cité en titre (*annexe 5*).

Elle relève que le citoyen ordinaire ne se déplace à l'office de l'état civil qu'une ou deux fois dans sa vie, lors de la préparation d'un mariage notamment. La plupart des autres actes d'état civil se traitent par courrier.

Actuellement, à Genève, il y a 18 arrondissements d'état civil, soit 1 arrondissement pour 24'000 habitants. Pour répondre à l'ordonnance fédérale, l'Etat demande que les arrondissements soient réduits à 5. L'Association des communes genevoises est entrée en matière et a décidé qu'elle était favorable à des fusions, à condition qu'elles se réalisent sur une base de volontariat, dans un processus de concertation entre les communes concernées (Infos ACG du 6 novembre 2006).

En sachant cela et en voulant contrôler un tant soit peu la situation, une rencontre a eu lieu avec les voisins des arrondissements de la rive droite du Lac. Aujourd'hui, Pregny-Chambésy s'est regroupée avec les communes de Bellevue, de Collex-Bossy et de Genthod, soit environ 11'000 habitants. Versoix et Céligny représentent 13'000 habitants et Le Grand-Saconnex, 11'500 habitants. L'ensemble formerait un arrondissement de 35'000 habitants, ce qui serait suffisant pour asseoir notre existence en tant qu'arrondissement. Pour le moment, Versoix souhaite attendre un peu mais il n'aura certainement pas d'autre choix que de se joindre à nous dans le futur.

La commune de Pregny-Chambésy ayant prévu de réaliser des travaux pour pouvoir accueillir ce nouvel arrondissement, il a été décidé que l'office du Grand-Saconnex déménagerait à la mairie de Pregny-Chambésy.

Toutefois, les mariages auront toujours lieu au Grand-Saconnex et les passeports et les cartes d'identité ne sont pas concernés par cette mesure.

Les avantages de cette restructuration sont des heures d'ouverture plus longues, des remplacements d'officiers d'état civil plus aisés et surtout, d'asseoir notre existence en tant qu'arrondissement majeur avant que l'Etat n'impose des regroupements.

M. PORTIER trouve dommage que ces informations soient parvenues aux Conseillers municipaux par le biais du public et non pas par celui du Conseil administratif. Il demande ce que l'Etat peut faire pour obliger les communes à rejoindre un arrondissement.

Il est surpris que les petites communes ne soient pas accueillies au Grand-Saconnex, qui est maintenant une ville. De plus, il n'y a aucun transport public qui relie directement Le Grand-Saconnex à Pregny-Chambésy, il faut passer par la place des Nations !

Le Conseil municipal n'a-t-il rien à dire concernant ces regroupements ?

Mme BÖHLER explique qu'elle n'a pas eu l'occasion d'informer le Conseil municipal de ce projet depuis le 7 mai dernier, date du dernier Conseil municipal. Elle aurait éventuellement pu convoquer une séance "Toutes Commissions réunies" mais il n'y avait plus de date disponible.

L'Etat se repose sur l'ordonnance fédérale et obligera tôt ou tard des regroupements. L'arrondissement de Pregny-Chambésy est plus grand que celui du Grand-Saconnex et est proche de Versoix, le but étant de former un grand arrondissement de 35'000 habitants. La décision finale est de la compétence du Conseil administratif mais ne sera pas prise avant deux ou trois mois.

Mme JEANDET rejoint entièrement les propos de M. PORTIER. Elle reste quand-même perplexe sur le fait que la population ait été avertie avant le Conseil municipal. Ces décisions auraient dû rester confidentielles car elle trouve gênant de ne pas pouvoir répondre aux questions de la population.

De plus, au moment où Le Grand-Saconnex est catalogué comme ville, il n'est pas très confortable pour ses citoyens d'être si peu considérés, un office d'état civil étant un élément clé d'une ville. La question des transports est également un réel problème.

Mme BÖHLER rejoint Mme JEANDET sur les problèmes de confidentialité. Le Conseil administratif n'en a pas parlé à l'extérieur et il n'est pas normal que cette information ait été divulguée.

Elle rappelle que les gens ne se rendent à l'état civil qu'une à deux fois durant leur vie. La distance entre la mairie du Grand-Saconnex et celle de Pregny-Chambésy est de 1,6 km., soit moins qu'entre son propre domicile et la mairie. De plus, la plupart des gens se déplacent en voiture.

M. BALMER relève que cette affaire fait beaucoup de bruit pour peu de choses. Mme BÖHLER a rappelé que ce sont essentiellement des entreprises ou des collectivités qui s'adressent à l'état civil. La question qui l'intéresse le plus par rapport à ces regroupements est de savoir si des économies sont escomptées sur le budget du Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER pense qu'il n'y en aura pas au départ, l'officier d'état civil restant l'employée de la commune en tout cas pendant les deux années qui lui restent à faire avant sa retraite.

Elle peut imaginer qu'à la longue, il y aura une clé de répartition si cette dernière effectue du travail pour les autres communes. Après Infostar, il y aura sans doute des économies.

M. MARGUET pense que Versoix n'aura pas d'autre choix que de se regrouper avec Pregny-Chambésy et Le Grand-Saconnex, où que se situe l'office. Il ne voit donc pas l'avantage pour Le Grand-Saconnex de déménager à Pregny-Chambésy. Il est également d'avis que de demander aux 10'500 habitants d'une ville de se déplacer ailleurs n'est pas une solution, même si la distance est négligeable. Tout le monde ne possède pas un véhicule et les transports en commun ne sont pas adéquats.

Il rappelle également que ce n'est pas la première fois que M. MOUTINOT dit certaines choses et que cela ne se fait pas. Il propose donc que Pregny-Chambésy vienne au Grand-Saconnex.

Mme BÖHLER rappelle que Pregny-Chambésy a prévu de faire des travaux pour nous accueillir. Nous-mêmes n'avons pas de place disponible en mairie pour accueillir deux personnes, voire trois.

M. MARGUET relève qu'il y a un local vide à côté de la réception de la Mairie.

Mme BÖHLER acquiesce mais explique que les officiers d'état civil doivent pouvoir recevoir les gens en toute confidentialité. Cela demanderait beaucoup de travaux au moment où une autre commune propose de les faire à sa charge.

M. CUDRE souscrit à tout ce qui a été dit précédemment. Il a l'impression que le Conseil administratif profite du départ programmé de l'officier de l'état civil dans deux ans. Il a la nette impression qu'il essaie de se débarrasser de l'état civil alors qu'il devrait se battre pour le garder sur la commune.

Avant de prendre une telle décision, il aimerait que le Conseil administratif soit certain de la décision que Versoix va prendre. Il ne voit pas pourquoi Le Grand-Saconnex devrait déménager alors que Versoix pourrait rester sur son territoire.

Mme BÖHLER explique que la décision de Mme BAEHLER de prendre une retraite anticipée est venue après les discussions avec Pregny-Chambésy.

M. EYA NCHAMA insiste sur la question des transports publics. Il ne croit pas que tous les Saconnésiens soient motorisés.

Mme BÖHLER annonce qu'à partir de la rentrée prochaine, le bus 53 ira jusqu'au carrefour de la Foretaille, où passent les bus V et Z qui desservent Pregny-Chambésy. Elle tiendra le Conseil municipal informé de l'avancement de ce dossier.

Communications de M. COMTE :

Néant.

Communications de M. PLEE :

Orage du 7 juin :

Lors de cet orage, 67 hommes des Cp de Sapeurs-pompiers du Grand-Saconnex, de Vernier et de Meyrin sont intervenus à 15 reprises.

Vandalisme :

Avec les beaux jours, les plaintes concernant le vandalisme (tags, vitres brisées etc...) sont en augmentation (une douzaine entre fin avril et début juin). Il va de soi que chaque fois qu'il est possible d'attraper un coupable, le Conseil administratif essaie de mettre en avant la prévention en lui faisant effectuer des travaux d'utilité publique. Il faut savoir que le Conseil administratif et la Commission de sécurité, police va tenter de mettre en place quelque chose de cohérent, avec l'aide des associations de quartiers concernées par ces déprédations, tant sur le plan de la prévention que sur le plan de la répression. Il faudra bien qu'un jour ou l'autre, les récidivistes paient...

Giratoire de la Foretaille :

Les travaux seront terminés à la fin du mois de juin, pour autant que les conditions météorologiques le permettent.

Massif floral place de Carantec :

Le nouveau motif est dédié au 75^e anniversaire de la colonie de vacances « La Ruche ».

Equipe de Suisse de football :

Durant l'été, cette équipe sera accueillie à deux reprises au stade du Blanché, pour des séances d'entraînements, dont l'une sera publique, dans le cadre d'un match de préparation contre la Hollande. Cela supposera également toute une série de mesures concernant la sécurité.

4. RAPPORTS DES COMMISSIONS

4.1 Rapport de la Commission urbanisme, Aéroport, Palexpo concernant la construction d'immeubles de logements (A-B1-B2) et d'un parking souterrain à la campagne du Pommier – Périmètre A. (Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT).

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

- 4.2 Rapport concernant la demande de dérogation à 0,30 pour 4 villas jumelles sises au chemin Edouard-Sarasin, parcelle n° 243 – feuille 10 du Grand-Saconnex (DD101212/2-6).
(Rapporteur : F. MAMIN-TISSOT).

Mme MAMIN-TISSOT donne lecture de son rapport et signale que la Commission s'est réunie sur mandat du Conseil municipal du 7 mai 2007 et non pas du 16 avril comme mentionné dans le rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté par 17 voix « pour » et 4 abstentions.

- 4.3 Rapport de la Commission sécurité concernant les indemnités des Sapeurs-Pompiers pour l'année 2008. (Rapporteur : M. BOURQUIN).

M. BOURQUIN donne lecture de son rapport.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté à l'unanimité des membres présents.

- 4.4 Rapport de la Commission environnement concernant le plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit. (Rapporteur : J. CHEVALLAZ pour V. REICH).

Mme CHEVALLAZ donne lecture du rapport de Mme REICH.

La parole n'étant pas demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté par 20 voix « pour » et 1 abstention.

- 4.5 Rapport de la Commission bâtiments et emplacements communaux concernant l'aménagement du local des archives communales et de la Mémoire du Grand-Saconnex à l'école du Pommier.
(Rapporteur : R. DETRAZ).

M. POMATTO, Président de la Commission, donne lecture du rapport de M. DETRAZ, absent.

M. POMATTO relève que la Commission s'est posée des questions sur la sécurité des locaux et des portes ainsi que sur la conservation des documents par rapport à l'humidité, la température etc...

M. STEINER demande comment la Commission a abouti à un montant de CHF 25'000.-- pour les mesures de sécurité.

M. POMATTO indique que cette somme a été proposée par deux Commissaires qui travaillent dans la construction. Le Service technique a également avalisé ce montant, qui ne sera pas obligatoirement dépensé complètement.

Mme MAMIN-TISSOT constate que beaucoup de précautions sont prises par rapport au feu. Qu'en est-il par rapport aux dégâts d'eau ?

M. POMATTO explique que la Commission a vérifié qu'aucune canalisation ne passe dans les faux-plafonds. De plus, le premier rayon des étagères se situe à 20 cm du sol.

M. PLEE confirme que les armoires sont adaptées à ce genre de problèmes.

A la question de Mme GIROD, M. POMATTO relève que la somme de CHF 25'000.-- couvre les portes mais également toutes les alarmes de détection.

La parole n'étant plus demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté par 20 voix « pour » et 1 abstention.

4.6 Rapport de la Commission bâtiments et emplacement communaux concernant l'achat d'équipements à l'école du Pommier. (Rapporteur : R. DETRAZ).

M. POMATTO, Président de la Commission, donne lecture du rapport de M. DETRAZ, absent.

M. POMATTO ajoute que les crochets pour habits seront posés dans la salle de musique, la salle de travaux manuels et la bibliothèque. Les supports à vélos seront placés devant la salle du Pommier et devant l'école.

A la question de Mme MOTTET, M. PLEE explique que la Commission s'est prononcée sur un autre modèle que celui installé à l'école de la Tour, ceci pour éviter les vols.

La parole n'étant plus demandée, le Président met ce rapport au vote.

Celui-ci est accepté par 20 voix « pour » et 1 abstention.

5. PROJETS DE DELIBERATIONS :

5.1 Préavis concernant les requêtes en autorisation de construire DD101158-6/DD101159-6/DD 101160-6/DD101161-6, relatives à la construction d'immeubles de logements (A-B1-B2) et d'un parking souterrain- parcelle n° 1980 – Feuille 5 du Grand-Saconnex.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 21 voix « pour », soit à l'unanimité des membres présents,

1. *de donner son accord pour que le Département des constructions et des technologies de l'information, conformément aux dispositions légales mentionnées ci-dessus, autorise les constructions projetées, aux conditions suivantes :*

- *Maintien à long terme de l'auto-partage de véhicules préconisé par la CODHA afin de répondre à la diminution de places de parking liées au PLQ.*
- *Intégration d'un Eco-Point (bennes enterrées selon le programme communal), en collaboration avec tous les projets du périmètre « A ».*
- *Création d'un espace définitif pour la collecte des déchets par la commune, hors piste cyclable et trottoir.*
- *Accessibilité au public de tous les espaces « hors bâtiments ».*
- *Entretien des espaces ouverts au public et de leurs équipements à la charge des propriétaires.*
- *Réalisation de l'ensemble des places de jeux évoquées lors de la séance à la charge des propriétaires.*
- *Utilisation du bois avec le label FSC dans les constructions.*

5.2 Préavis concernant la requête en autorisation de construire DD 101212/2-6 relative à la construction de 4 villas jumelles au chemin Edouard-Sarasin, parcelle n° 243 – feuille 10 du Grand-Saconnex.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. STEINER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 18 voix « pour » et 3 abstentions,

1. *de donner son accord pour que le Département des constructions et des technologies de l'information, conformément aux dispositions légales mentionnées ci-dessus, autorise les constructions projetées.*

5.3 Préavis concernant le projet de plan n° 29323-534 d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) – Commune du Grand-Saconnex.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. CUDRE donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

par 20 voix « pour » et 1 abstention,

1. *de préavis favorablement le plan n° 29323-534 d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) – Commune du Grand-Saconnex.*

5.4 Ouverture d'un crédit complémentaire de CHF 105'000.-- relatif à l'aménagement du local des archives communales et de la Mémoire du Gd-Saconnex à l'école du Pommier.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité des membres présents.

La parole n'étant pas demandée, M. STEINER donne lecture de la délibération :

LE CONSEIL MUNICIPAL
sur proposition du Conseil administratif,
décide

par 19 voix « pour » et 2 abstentions,

1. *de procéder à l'aménagement du local des archives communales et de la Mémoire du Grand-Saconnex à l'école du Pommier.*
2. *d'ouvrir à cet effet un crédit de CHF 105'000.-- au Conseil administratif.*
3. *de comptabiliser la dépense de CHF 105'000.-- dans le compte des investissements, puis de la porter à l'actif du bilan du patrimoine administratif.*
4. *d'amortir la dépense de CHF 105'000.--, selon les modalités prévues dans la délibération du 16 septembre 2002 concernant l'ouverture d'un crédit pour la construction des équipements publics communaux – 1^e étape – de la campagne du Pommier.*

6. PROPOSITIONS DU CONSEIL ADMINISTRATIF

M. COMTE propose que la Commission routes, circulation, mobilité ajoute à l'ordre du jour de sa séance du 3 septembre prochain l'étude du projet concernant la réalisation d'un trottoir sur le chemin des Crêts-de-Pregny, en collaboration avec la commune de Pregny-Chambésy.

7. PALAIS DES EXPOSITIONS, GRANDS TRAVAUX SECTEUR AEROPORT ET ROUTE DES NATIONS

M. COMTE annonce qu'un courrier sera envoyé au Conseil d'Etat tout prochainement, suite à la séance « Toutes Commissions réunies » du 11 juin dernier, afin de lui demander la copie des documents présentés, la demande de renseignements complémentaires concernant les études d'impact et les mesures d'accompagnement.

Dès réception de ces documents, ils seront soumis à la Commission routes, circulation, mobilité afin qu'elle puisse se prononcer sous la forme qu'elle souhaitera.

8. CAMPAGNE DU POMMIER

M. PLEE signale que le terrain de jeux a été remis en état avec du gazon pré-cultivé.

M. PLEE informe les nouveaux Conseillers municipaux que trois grandes réserves ont été mises sur les bâtiments d'utilité publique du Pommier, soit sur la ventilation, les portes et les stores. La commune a mandaté un expert neutre concernant la ventilation. Un dossier très détaillé a été établi par le Service technique et transmis à l'avocat-conseil de la Commune. Pour l'instant, il ne peut pas en dire plus à ce sujet.

A la question de M. POMATTO, M. PLEE indique que l'expertise relative aux dallages a été effectuée et que des réserves ont été faites.

9. AGENDA 21

9.1 Nomination des membres du groupe de travail (1 représentant par fraction représentée au Conseil municipal).

M. BALMER demande quel sera le mode de fonctionnement de ce groupe de travail.

M. COMTE explique que ce groupe concerne les trois Conseillers administratifs mais qu'il en assumera la présidence.

Mme BÖHLER donne lecture du projet d'organisation dudit groupe :

« Sur proposition du Conseil administratif, un groupe de travail est créé pour l'élaboration et le suivi de l'Agenda 21 communal.

Composition : Le groupe de travail est composé du Conseil administratif et d'un membre par groupe politique représenté au Conseil municipal. Le groupe de travail peut s'adjoindre toute personne susceptible de l'aider dans la réalisation de ses objectifs. Il pourra, si les circonstances l'exigent, nommer des groupes ad hoc chargés de tâches particulières.

Organisation : Le Conseil administratif délégué à l'Agenda 21 assume la présidence, secondé par les deux autres membres du Conseil administratif. Le secrétariat est assuré par un fonctionnaire de la commune.

Convocation : Les membres sont convoqués au moins 8 jours à l'avance à la demande du Conseil administratif ou de 4 membres du groupe de travail.

Décision : Les décisions du groupe de travail sont prises à la majorité des membres présents. En cas de partage égal des voix, celle du Président ou de son remplaçant est prépondérante. Les décisions sont consignées dans un procès-verbal établi par le secrétariat. Une copie de ce procès-verbal sera adressée à tous les Conseillers municipaux.

Ressources : Le Conseil administratif inscrira chaque année au budget de fonctionnement un montant pour couvrir les frais de fonctionnement du groupe de travail ».

M. COMTE pense que l'organisation pourra être réglée dans le cadre du groupe de travail lors de sa première séance.

M. BALMER demande si un membre du groupe peut être remplacé en cas d'absence.

Le Président répond par l'affirmative, à l'instar de ce qui se fait au Fonds de décoration.

Les membres suivants sont proposés par chaque parti :

RAD : Mme Doris MOTTET
PDC : Mme Francine MAMIN-TISSOT
VERTS : M. Pierre ECKERT
LIB : M. Bertrand FAVRE
PS : M. Julien MOURET
PAS : M. Georges MARGUET
GAG : Mme Laurence BURKHALTER

10. QUESTIONS

10.1 Réponses aux questions et suspens du Conseil municipal :

Motion écrite du groupe démocrate-chrétien relative au document pour les parents sur les différentes lois : Mme BÖHLER a le plaisir de présenter le premier exemplaire de ce document, qui sera distribué à la population saconnésienne. La police a envoyé un mail de félicitations pour le travail effectué, notamment en ce qui concerne les blogs.

M. BALMER relève que cette publication a déjà été diffusée tout azimut dans la République puisque lui-même l'a reçue par e-mail. Il demande pourquoi les autres membres du Conseil municipal ne l'ont pas reçue par le même biais, puisqu'elle n'est pas encore imprimée.

Mme BÖHLER est fort étonnée car elle-même ne l'a pas par sur l'informatique. Le seul exemplaire en sa possession est celui présenté ce soir. A sa connaissance, ce document ne figure que dans un ordinateur de la Mairie et a été envoyé à certaines personnes pour vérification. Elle demande à M. BALMER de qui il a reçu cet e-mail. Il est vivement regrettable que des gens ne respectent pas la confidentialité des documents.

M. BALMER explique que dans certaines sphères de l'Administration, ce document a été diffusé avec une certaine largesse.

Mme BÖHLER indique qu'un autre document est en cours de préparation par l'Etat, qui n'a rien à voir avec celui du Grand-Saconnex. Peut-être s'agit-il de celui-ci ?

M. BALMER vérifiera.

Question de M. DETRAZ concernant des protections fixes à installer à Palexpo, pour boucher l'orifice surplombant le mur de soutènement en dessus du passage du bus :

Question de M. DETRAZ concernant l'égagement de la végétation entre la poste et Palexpo : M. COMTE indique que le Directeur technique s'est rendu sur place et qu'un courrier sera adressé cette semaine à Orgexpo demandant la pose d'une barrière supplémentaire ou d'une grille, de telle manière que toute chute soit impossible. Dans ce même courrier figurera une demande d'égagement des arbres qui se trouvent en surplomb de cette route.

Motion écrite du groupe radical concernant l'éclairage au Lumion : M. COMTE signale que le Service technique a commencé une étude pour que cet éclairage soit plus efficace.

Motion écrite émanant de la Commission routes, circulation, police demandant d'initier un groupe de travail permanent avec les communes limitrophes pour trouver des solutions aux problèmes de circulation : Compte tenu des difficultés à entretenir des relations avec la Ville de Genève, M. COMTE souhaiterait que la Commission en question se repenche sur cette motion pour voir dans quelle mesure elle a encore lieu d'être et s'il ne faudrait pas la transformer en fonction des différentes problématiques de circulation qui seront abordées prochainement.

M. STEINER confirme qu'il est très difficile d'avoir des contacts avec la Ville de Genève et que c'est pour cette raison que la Commission avait demandé au Conseil administratif de prendre contact avec celui de la Ville pour régler principalement les problèmes de parking dus à la Mosquée, mais également pour discuter d'autres sujets, notamment le tracé de la ligne 3, le giratoire des Coudriers, etc...

M. COMTE a l'impression que ces groupes de travail seraient plus efficaces et les dialogues plus constructifs s'ils étaient traités de manière bilatérale pour des objets spécifiques plutôt que dans le cadre d'un groupe de travail permanent qui sera difficile à réunir régulièrement.

Question de M. BOURQUIN relative à la tonte du parc à chiens des Marronniers et des branches cassées : M. PLEE annonce que la tonte a été faite et les branches ramassées. Il tient à préciser que les propriétaires de chiens sont sensés ramasser leurs déjections, même dans un parc à chiens. Hors, cela ne se fait jamais. Les jardiniers ont parfois de la peine à se rendre dans ce genre d'endroits

Proposition de M. DETRAZ concernant la haie « Streuli » : M. PLEE indique qu'il a fait des recherches pour comprendre pourquoi ce problème perdurait pareillement. Le 15 mars 2006, un courrier a été envoyé au Forum Immobilier dans lequel la commune demandait de bien vouloir procéder à l'arrachage des épineux à la route de Colovrex.

Voici la réponse du Forum immobilier, datant du 3 avril 2006 : « nous tenons à vous faire part de notre étonnement quant à votre position relative aux risques que présenterait la haie bordant la route de Colovrex. C'est pourquoi nous vous prions de nous faire parvenir un explicatif complet et détaillé des nuisances que ces buissons feraient subir aux passants et d'autre part, nous informer sur quelles bases juridiques vous appuyez votre requête.... ».

M. PLEE indique qu'il s'est rendu sur place avec le Secrétaire général et le Chef du service des parcs. Malheureusement, actuellement les pousses de cette haie sont jeunes et tendres et la démonstration du danger n'est pas probante. Par contre, il est clair qu'il faut absolument exiger que cette haie soit correctement taillée d'ici au 15 juillet prochain.

Il faudra rester attentifs et intervenir au moment où les extrémités des branches seront durcies et représenteront un danger.

M. PORTIER souhaite vivement que les propriétaires respectent les limites de propriétés.

M. STEINER rappelle que la demande d'arrachage faisait justement suite aux nombreuses demandes restées sans suite pour que cette haie soit taillée. De guerre lasse, il avait été demandé qu'elle soit arrachée ! Il faut donc que cette haie soit taillée plusieurs fois par année pour éviter qu'elle n'envahisse le trottoir.

Motion du groupe radical demandant l'ouverture de la salle du Pommier le dimanche : M. PLEE rappelle que la motion demandait de s'assurer qu'il y avait une demande de la part de la population. Il est clair que si cette question est posée aux jeunes ou à des parents avec de jeunes enfants, la réponse sera positive. Toutefois, la sécurité et l'exploitation de cette salle posent problème. Les rapports qu'il reçoit régulièrement de la part des entreprises de sécurité privées démontrent que les portes et les fenêtres restent souvent ouvertes. Dernièrement, une société communale a même laissé les clés sur la porte d'entrée principale de la salle du Pommier. Il n'est donc pas possible de laisser cette salle ouverte sans la présence d'un employé communal. La commune se doit aussi de laisser quelques jours de repos à ses concierges.

M. PLEE indique donc que pour l'instant, la réponse est négative. Toutefois, ce n'est pas un « non » définitif et si le Conseil administratif peut trouver une solution, il ne manquera pas d'en informer le Conseil municipal.

10.2 Questions des Conseillers municipaux :

M. PORTIER demande où en est le dossier concernant la vidéo-surveillance.

M. PLEE indique qu'il y a eu quelques petits problèmes au niveau du matériel, mais il répondra précisément à la prochaine séance.

M. PORTIER souhaiterait obtenir un état des lieux du trafic de drogue sur la commune. Il a encore vu la semaine passée des personnes qui vendent ou achètent des produits illicites sur la route de Colovrex.

Il rappelle qu'il avait demandé des barrières provisoires entre le parc du Château et la route de Ferney.

M. PLEE indique qu'un projet concernant la remise en état de cette barrière sera présenté à la Commission des bâtiments et emplacements communaux à la rentrée, ainsi qu'une solution provisoire.

M. PORTIER demande s'il est possible d'installer un modérateur de vitesse à l'entrée de la zone 30 km/h à l'angle de la route de Colovrex et de l'Ancienne-Route et de baisser le panneau indiquant cette zone à une hauteur de 1 mètre, car celui-ci n'est pas très visible.

M. STEINER s'interroge sur le fait que depuis que le Directeur administratif a été remplacé par le Secrétaire général, M. GÖNCZY, plus personne ne s'occupe de l'enregistrement des séances et des présentations par le biais du beamer. De ce fait, c'est le Conseil administratif qui gesticule avec la télécommande pour faire fonctionner l'appareil. Il est d'avis que c'est le rôle du Secrétaire général de désigner une personne pour occuper cette fonction.

Mme JEANDET demande, comme chaque année à cette période, si des poubelles pour le tri des déchets ont été prévues à la campagne du Château pour la Fête des écoles. Jusqu'à présent, le résultat n'a pas été très probant.

Mme BÖHLER annonce que deux jeunes ont été engagés pour la Fête des écoles afin de ramasser les bouteilles et de faire le tri des déchets.

Mme JEANDET souhaiterait des informations concernant l'avancement des travaux du Skate-Parc. En effet, les jeunes de la commune ont démarré ce projet lorsqu'ils étaient très jeunes, ils ont insisté dans leur volonté en étant jeunes et elle aimerait qu'ils puissent profiter de cette installation avant d'être vieux !

M. PLEE constate que les pulsations de certains fonctionnaires de l'Etat se sont subitement accélérées car ils viennent de donner l'autorisation de construire. Les travaux vont débuter au début du mois de juillet et dureront environ trois semaines.

Mme JEANDET demande s'il existe un plan de la commune indiquant les parkings, notamment ceux de l'aéroport mentionnés avec la lettre « P », car elle ne sait pas où ils se situent exactement.

Mme BÖHLER a trouvé un plan à l'aéroport et elle en fera parvenir des copies aux Conseillers municipaux.

M. POMATTO croit savoir que c'est grâce à Mme BOLAY que la commune a pu organiser la séance « Toutes Commissions réunies » sur la route des Nations au début du mois de juin et non pas en octobre comme prévu initialement. Si tel est le cas, il est d'avis qu'il serait bien de la remercier car il était important de tenir cette séance avant l'été.

M. POMATTO propose que Mme BOLAY, en sa qualité de députée, soit invitée aux manifestations communales, comme la Fête des écoles par exemple.

M. EYA NCHAMA demande si les Aînés de la commune sont prioritaires pour entrer à l'EMS Les Pins.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2007

Mme BÖHLER répond par la négative car il s'agit d'un établissement privé. Les membres et amis de la Chapelle italienne sont prioritaires. Ceci dit, il reste encore des places.

Mme AMMANE remarque que cette question a déjà été posée par M. DETRAZ mais elle aimerait savoir s'il est possible de rallonger la phase verte des feux piétons à la Place de Carantec ou de prévoir une patrouilleuse scolaire.

Mme AMMANE demande ce qu'il est advenu de la magnifique fontaine de fleurs qui était installée devant l'école du Pommier.

M. PLEE explique que cette dernière n'a pas duré plus de 24 heures à côté de l'abri-bus puisqu'elle a été renversée par de « petits malins ». Les jardiniers ont donc été obligés de l'enlever.

M. PORTIER rappelle qu'il avait demandé au Service technique d'installer aux Eco-Points des panneaux d'information concernant la déchetterie des Chânats. Actuellement, il n'y a qu'un petit dépliant à ce sujet. A son avis, les statistiques sur les levées des déchets n'intéressent pas grand monde.

M. PORTIER rappelle également que la Commission de l'urbanisme avait demandé un grand plan plastifié de la commune sur le panneau de la place Carantec. Actuellement, il n'y a qu'un petit plan en papier.

M. PORTIER revient sur sa demande concernant la pose d'une chicane sur le petit îlot du passage piétons de la route de Ferney, en face de l'Auberge communale, afin d'obliger les enfants à s'arrêter avant de s'élancer sur le passage piétons non sécurisé où passent les bus.

M. MARGUET se réfère à l'article paru dans la Tribune de Genève de ce matin concernant le huis clos et le secret de fonction lors des séances de Commissions. Il serait intéressant qu'une communication soit faite aux membres du Conseil municipal par le biais du bureau, voire même par celui de Me PONCET qui intervient dans cet article. Il semble qu'il y a des contradictions entre la loi sur les communes et la LIPAD.

Le Président rappelle qu'une séance « Toutes Commissions réunies » est prévue le 24 septembre prochain avec la Surveillance des communes.

Mme BÖHLER est d'avis que Me PONCET aime bien la polémique et qu'il ne faut pas croire tout ce qu'il dit. Me ZUBER, responsable de la Surveillance des communes, est également cité dans cet article et viendra donner des explications lors de la séance précitée.

Mme GIROD demande pourquoi le public ne peut pas imprimer les procès-verbaux du Conseil municipal qui figurent sur le site Internet de la commune. En effet, il y a une restriction d'impression.

Mme GIROD a lu dans le règlement du Conseil municipal que le public a un montant à payer pour obtenir une copie des procès-verbaux. Elle aimerait savoir quel est ce montant.

Mme BÖHLER indique que le Conseil administratif n'a jamais fixé de prix. Il s'agit certainement du prix des photocopies. Concernant l'impression des procès-verbaux, elle regardera pourquoi il y a une restriction.

Mme MOTTET demande si la commune a fait analyser l'arbre de l'allée des Marronniers dont les branches tombent.

M. PLEE répond qu'il a été analysé mais qu'il n'a pas les résultats.

Mme GIROD a lu dans le procès-verbal du 7 mai que la commune avait reçu un certain montant pour l'Agenda 21. Elle demande combien la « carte verte » a coûté.

Mme BÖHLER explique que la commune n'a pas touché d'argent. Celui-ci a été versé à l'Association Earth Focus qui s'est occupée de cette carte. La commune a versé CHF 20'000.-- en tout et pour tout pour un travail estimé à CHF 100'000.--, comprenant la réalisation de la carte verte et du site Internet.

11. PROPOSITIONS

11.1 : Pacte du respect :

Le Président rappelle que ce pacte avait été proposé par le Conseil administratif lors de la séance d'installation du 4 juin dernier et qu'il avait été renvoyé à cette séance. Il ouvre la discussion.

M. BALMER n'ayant pas vu figurer ce point à l'ordre du jour, il pensait que la raison était revenue auprès de ce Conseil. Il revient sur sa remarque du 4 juin, à savoir qu'il n'y a pas de véritable définition du mot « respect ». S'agit-il du respect verbal, non-verbal etc ? Ne faudrait-il pas nourrir ce document afin qu'il puisse être utile ?

Comme il l'a déjà annoncé, M. JIMAJA indique qu'il ne signera pas cette charte. Ayant été élu par le peuple et ayant prêté serment, il n'est pas de son devoir de s'engager encore au travers d'une charte alors que l'essentiel se trouve dans cet acte fort qu'il a eu à faire dans la séance d'investiture.

Il craint que ce genre de démarche ne soit une manière de dire : Je suis d'accord avec l'Association « Le respect ça change la vie ». Il rappelle que Mme BOLAY a été à la base de l'engagement de la commune et de son adhésion à cette Association.

Cette charte était louable dans le cadre d'élections où tous les coups sont permis mais elle n'a plus sa raison d'être dans le cadre d'un Conseil d'élus. Il maintient donc sa position personnelle de ne pas signer ce pacte. Il pense n'avoir manqué de respect à aucun de ses collègues durant les quatre années écoulées et aucun d'entre eux ne lui a manqué de respect, même si quelques fois il y a des gestes d'agacement, qui font partie du jeu politique.

M. POMATTO indique que les trois membres du parti socialiste ont le même avis que M. JIMAJA. En quatre ans, ils ont eu largement le temps de montrer le respect qu'ils ont vis-à-vis de leurs collègues du Conseil municipal. Ce pacte n'amène rien de plus que ce qui se fait actuellement.

M. MARGUET pense que le respect, c'est de laisser le choix à chacun de signer ou non ce pacte.

Mme JEANDET, pour sa part, trouverait regrettable qu'une partie des Conseillers municipaux signe ce pacte et l'autre pas. Cela laisserait sous-entendre que les Conseillers ne sont pas en accord alors que les propos de ce soir ne sont pas de dire qu'ils vont manquer de respect mais simplement qu'ils ne vont pas signer.

Personnellement, elle trouve que le Conseil municipal devrait s'engager à signer ce pacte ou à ne pas le signer, par le biais d'un vote.

M. STEINER propose de demander aux personnes qui ont des réticences par rapport à ce pacte de proposer des modifications qui soient susceptibles de convenir à tout le monde.

M. JIMAJA rétorque qu'il ne s'agit pas d'amender ce document. La commune a adhéré à l'Association « le respect ça change la vie ». Pourquoi devoir encore rédiger une charte à ce sujet ? Nous sommes des élus, nous sommes des adultes. Un pacte est signé lorsqu'il n'est pas possible de faire respecter certaines choses, ce qui n'est pas le cas dans ce Conseil.

De plus, cet acte sera placardé. Cela voudra-t-il dire que ceux qui ne l'auront pas signé ne respecteront pas les autres ?

Heureusement, il s'agit d'un acte personnel et aucun vote ne pourra l'obliger à signer un tel pacte.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2007

M. STEINER pense que précisément, ce document a pour but de démontrer à l'extérieur que l'on s'engage dans le respect. Les gens ne savent pas forcément que la commune a adhéré à l'Association. C'est donc une manière de faire connaître à la population l'engagement des Conseillers municipaux dans la voie du respect. Il est donc favorable à signer cette charte et à l'afficher.

M. MARGUET rejoint M. JIMAJA sur le fait qu'il serait inadmissible de voter l'obligation de signer cette charte. Heureusement, chacun est encore libre d'avoir sa propre idée.

M. BALMER signale que contrairement à M. STEINER, il n'a pas pour habitude de s'engager sur du vent. Soit le texte du pacte est repris pour en faire quelque chose de bien, soit il demandera à ce que son nom soit enlevé de cette charte, ne voulant pas que son nom apparaisse sur un tel document.

Le Président propose de retirer ce pacte et revenir sur ce sujet à l'automne si nécessaire.

M. EYA NCHAMA soutient cette proposition.

Autres propositions :

M. PORTIER souhaiterait que la bordure de végétation située devant le café du Raisin soit remise en état par l'entreprise qui a effectué les travaux de l'immeuble.

M. PORTIER propose que le Conseil administratif prenne contact avec la commune de Bellevue pour prolonger la piste cyclable qui s'arrête actuellement à la hauteur du parc à caravanes.

M. JIMAJA propose que la présentation faite par Mme BÖHLER sur l'Etat civil soit diffusée à la population par le biais du GSI.

De plus, il propose qu'on rappelle aux Saconnésiens que la commune a adhéré à l'Association « Le respect, ça change la vie », pour couper court à toute velléité de lui faire signer une charte.

M. JIMAJA a constaté que du point de vue protocolaire, lors de discours officiels, le formalisme n'est pas toujours respecté. Lorsque le Président du Conseil municipal est présent, en tant que premier citoyen de la Commune, il faut le mettre en avant. De même lorsqu'un ou une députée est présent-e, il faut essayer de le ou la citer.

M. JIMAJA propose que tous les procès-verbaux de la précédente législature du Conseil municipal soient sous format électronique (PDF) et gravés sur CDs, pour les donner aux Conseillers municipaux.

M. JIMAJA propose que les Conseillers municipaux soient conviés aux manifestations communales le plus souvent possible afin qu'ils puissent aller au contact des gens. Bien que le bureau soit souvent convié pour représenter le Conseil municipal, il pense qu'il serait bien que chaque Conseiller puisse aller au devant des gens.

M. EYA NCHAMA propose que le Conseil administratif donne l'accès à la Mairie au Président du Conseil municipal afin que ce dernier dispose d'un bureau pour recevoir les saconnésiens.

Le Président explique que pour des raisons de sécurité, il n'est pas possible d'avoir une clé de la Mairie mais il sera peut-être possible d'avoir accès à la salle des Commissions « André Rivoire ».

M. POMATTO informe que lors de la précédente législature, le groupe socialiste s'est trouvé confronté avec un élu qui avait un double mandat, ce qui a posé des problèmes de calendrier entre les séances du Conseil municipal et celles du Grand Conseil. Il propose donc qu'à l'avenir, dans de tels cas, les calendriers ne soient pas incompatibles.

Le Président relève que la séance de la rentrée a été avancée au 10 septembre, car M. ECKERT, pour des raisons professionnelles, n'aurait pas pu assister à la séance prévue le 17 septembre. Dans la mesure du possible, les dates sont adaptées mais le calendrier est très serré.

12. MOTIONS

Néant.

13. RESOLUTIONS

Néant.

14. COMMUNICATIONS ET DIVERS

M. CUDRE a découvert ce soir la fameuse « carte verte ». Même si ce projet est louable, il constate que ce plan est extrêmement « fouillis » et presque impossible à déchiffrer. Le comble, c'est qu'il est mentionné au dos du plan « vous tenez en vos mains une carte de la commune du Grand-Saconnex que vous n'avez encore jamais vue ». Il est vrai qu'il n'avait encore jamais rien vu de tel !

M. PORTIER, en tant que Conseiller municipal depuis 16 ans, tient à faire savoir qu'il est très triste ce soir d'apprendre que les Conseillers municipaux ne sont plus invités au repas des Promotions. Ce repas était un moment privilégié pour nouer des contacts avec le Corps enseignant. Personnellement, il n'a jamais manqué un seul de ces repas et il trouve très regrettable que pour des raisons de places, le Conseil municipal n'y soit plus convié.

M. PLEE explique que le Conseil administratif a été pris de court par le manque de places. De plus, l'avis de M. PORTIER n'est pas forcément partagé par certains Conseillers municipaux, qui l'ont abordé il n'y a pas très longtemps pour lui demander si ce repas était vraiment nécessaire car de toute façon, dans ce genre de manifestations, il y a d'un côté le Corps enseignant et de l'autre le Conseil municipal. Les gens ne se mélangent pas !

Toutefois, si le Conseil municipal le désire vraiment, le Conseil administratif fera en sorte que l'année prochaine, tout rentre dans l'ordre.

M. STEINER pense que le meilleur moyen de savoir si le Conseil municipal désire participer à ce repas est de faire un petit sondage. A son avis, il n'y a aucune raison de ne pas l'inviter pour des questions de place, car il y a sur la commune d'autres salles, voire même la tente de fêtes.

Toutefois, il abonde dans le sens de M. PLEE concernant le fait que les gens ne se mélangent pas. Pour que cela se fasse, il faut placer les gens avec des pancartes car le mélange ne se fera jamais spontanément.

M. MARGUET se rappelle avoir demandé à Mme BÖHLER si les Conseillers municipaux étaient obligatoirement assujettis à cette manifestation. Il avait également proposé que ces derniers soient invités au pique-nique du personnel afin de garder le contact avec les employés de la commune.

Le Président rappelle la proposition de l'ACG concernant la création d'une adresse e-mail communale pour chaque Conseiller municipal. Chacun peut ensuite faire dévier cette adresse sur son e-mail personnel.

Mme BÖHLER relève qu'en raison des nombreux filtres de ces sites, les Conseillers administratifs utilisent leurs e-mails personnels.

M. JIMAJA fait savoir qu'il avait demandé une adresse e-mail communale mais qu'il n'a rien vu venir.

Mme JEANDET souhaiterait avoir des nouvelles de M. MISCHLER, atteint dans sa santé. Elle informe ses collègues qui ne le savaient pas que M. MISCHLER, cuisinier de la commune, a fait un malaise après le repas du 6 juin.

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 18 juin 2007

M. BOURQUIN indique qu'il a vu son frère ce soir. M. MISCHLER devrait sortir demain des soins intensifs.

Mme JEANDET propose que les personnes qui sont en contact avec M. MISCHLER lui transmettent les vœux de bon rétablissement de la part du Conseil municipal.

M. MARGUET relève qu'à chaque fin de législature, les Conseillers reçoivent leurs jetons de présence. Cette année, il n'a rien reçu et aucune information n'a été donnée à ce sujet.

Mme BÖHLER a communiqué au bureau des documents relatifs à l'AVS. De tête, elle peut préciser que tous les jetons de présence au-delà du montant de CHF 2'660.-- sont soumis à l'AVS. Seront comptabilisés les frais de déplacements (voyage du Conseil municipal, sortie du Président etc...). Tous les documents seront remplis et les jetons payés pour la fin de l'année. En ce qui concerne les anciens élus, ils ont été payés au mois de juin.

M. MARGUET prend acte mais trouve dommage qu'il n'y ait pas eu d'information à ce sujet.

A la remarque de M. PORTIER, Mme BÖHLER indique qu'une avance peut être obtenue auprès du Service des finances.

M. JIMAJA propose que le Conseil administratif désintéresse l'ensemble des élus et qu'il procède aux déductions en fin d'année.

M. POMATTO informe que les juniors du Tennis-Club ont très bien joué ce week-end et sont montés d'une catégorie.

Mme BÖHLER rappelle les dates suivantes : Fête des écoles et cortège, le samedi 23 juin, cérémonie des 6P qui se tiendra pour la première fois à la salle du Pommier le vendredi 29 juin, Fête nationale le mercredi 1^{er} août.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 23h00.

Le Secrétaire

Le Président

Jean-Claude CUDRE

BERTRAND FAVRE

Ann. ment.

Madame Loly Bolay
22, ch. des Massettes
1218 - GRAND SACONNEX

Monsieur le président du Conseil municipal
Mairie du Grand-Saconnex
Route de Colovrex
1218 Gd-Saconnex

Genève, lundi, 14 mai 2007

Concerne: **démission**

Monsieur le président,

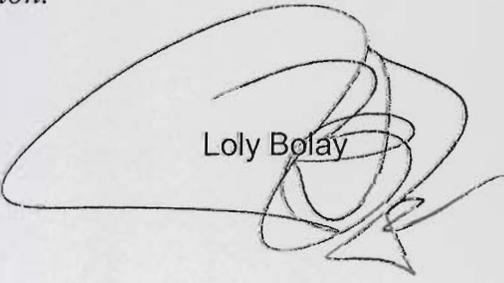
Par ces lignes, je vous informe de ma décision de démissionner du conseil municipal, avec effet immédiat.

En effet, au bénéfice d'une dérogation concernant mon double mandat de députée et conseillère municipale, jusqu'à la fin mai 2007, je dois renoncer à poursuivre ma fonction au sein de votre conseil.

*Monsieur **Julien Mouret**, premier des viennent-en- suite du groupe socialiste est prêt à prendre ma place. Il pourra ainsi prêter serment dès la première séance du mois de juin*

Je tiens à remercier tous mes collègues, tous partis confondus avec lesquels j'ai eu beaucoup de plaisir à travailler et à partager des moments de convivialité et d'amitié tout au long de ces quatre années écoulées

Au bénéfice de ce qui précède, je vous prie de recevoir, Monsieur le président, l'expression de ma parfaite considération.

Loly Bolay 

ALIQT**Association des Habitants du Quartier la Tour**

Grand-Saconnex, le 4 juin 2007

Au Conseil administratif

Mairie

18, route de Colovrex

1218 Grand-Saconnex

COPIE

Madame le Maire,
Messieurs les Conseillers administratifs,

Tout d'abord nous tenons à vous féliciter pour votre nomination au sein de la commune et vous souhaitons un parcours couronné de succès.

Nous nous permettons de vous communiquer les divers points soulevés par nos membres lors de notre Assemblée générale du 21 mars dernier et lors de notre séance de comité du 24 avril.

- 1) La proposition d'installer des feux de signalisation sur le passage piétons du chemin Sarasin, au niveau de l'entrée/sortie du chemin Taverney a été évoquée. Vous serait-il possible d'en faire la demande auprès de l'OCM ?
- 2) Nous sommes heureux de constater que le nouveau chemin piétonnier reliant Taverney au Pommier a été goudronné tout dernièrement. Il présente cependant encore un inconvénient majeur : il est dans l'obscurité totale une fois la nuit tombée et de ce fait, beaucoup de personnes refusent de l'emprunter le soir venu.

Etant donné que ce chemin piétonnier (provisoire) sera emprunté jusqu'à la fin des travaux de construction (2009), vous serait-il possible de faire le nécessaire pour qu'un éclairage provisoire y soit installé ?

Pour votre information, un certain nombre de personnes empruntant ce chemin s'arrêtent au niveau de l'immeuble Taverney No 13 à 17 et regardent à l'intérieur des appartements. Serait-il possible qu'une protection y soit installée afin de limiter le regard des curieux ?

Nous avons également transmis ce point à la régie Moser Vernet, ainsi qu'à la CIA.

- 3) Nous avons l'intention d'organiser, en date du 29 septembre prochain, de 11h00 à 17h00, une petite fête sur la place de jeux dans le square Taverney, dans le but de rencontrer nos membres et de faire connaître notre association aux habitants du quartier. Vous êtes bien entendu les bienvenus et serions heureux de vous y rencontrer.

Nous attendons les autorisations des régies Moser Vernet et Brun.

Par avance nous vous remercions de l'intérêt que vous porterez à nos demandes et dans l'attente de vos nouvelles, nous vous prions d'agréer, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers administratifs, nos salutations les meilleures.

ALIQT
David Décaillet, président



Copie : au CM

Ordonnance fédérale du 28 avril 2004

- Art1, alinéa 1 : « Les cantons définissent les arrondissements de l'état civil de manière à ce qu'il en résulte pour les officiers de l'état civil un degré d'occupation qui assure une exacte exécution de leurs tâches. Ce degré d'occupation représente 40% au moins. Il est calculé uniquement sur la base des opérations d'état civil »

Rôle de l'Etat civil

- Enregistrement d'évènements modifiant l'état civil d'un individu ou les relations familiales
- Délivrance d'extraits de divers registres concernant chacun ou sa famille
- Célébration de mariages.
- Mise en place du registre Infostar - commun à toute la Suisse (délai 31.12.08)

Arrondissements en Suisse

- Berne : 24 (soit 1 pour 248km² et 24'000 habitants)
- Zürich : 26 (soit 1 pour 67 km² et 49'000 habitants)
- Vaud : 4 (soit 1 pour 803 km² et 163'525 habitants)
- Genève : 18 (soit 1 pour 16 km² et 24'000 habitants)

Regroupements d'arrondissements à Genève

- La Champagne et Bernex
- Chêne-Bourg-Veyrier
- Chêne-Bougeries-Voirons
- Arve-Lac (Collonge-Bellerive, Cologny, Corsier dès 01.07.07)
-

18 arrondissements pour 45 communes

- Afin de répondre aux exigences de l'Ordonnance fédérale, l'Etat de Genève souhaite une réduction drastique du nombre d'arrondissements à **5**
(courrier du 26 septembre 2006 signé par Laurent Moutinot et INFO ACG du 6 novembre 2006)

Arrondissements Rive droite du Lac

- Grand-Saconnex : 10'500 habitants
- Pregny-Chambésy (avec Collex-Bossy, Genthod et Bellevue) : 11'000 habitants
- Versoix (avec Céligny): 13'000 habitants

Nouveautés

- Création d'un nouvel arrondissement
- Déménagement à la Mairie de Pregny-Chambésy
- Heures d'ouvertures plus longues
- L'officier état civil sera présente en Mairie du Grand-Saconnex 1-2 fois par semaine

Ce qui ne changera pas

- Les mariages auront toujours lieu au Grand-Saconnex
- Les passeports et cartes d'identité ne sont pas concernés

Avantages

- Heures d'ouvertures plus longues
- Remplacements plus faciles à organiser en cas de maladie, d'accident ou de vacances
- Asseoir notre existence en tant qu'arrondissement majeur avant que l'Etat n'impose des regroupements